EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCHESSE

Séance du 18/01/2011



L'an deux mil onze, le dix-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 11/01/2011. Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 11

Votes pour: 11 Votes contre: 0 Abstentions: 0

Etaient présents : Mmes DESURIER-LAFLEURIEL, BOBIER, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, Mme GUILLEMOT, M. LECOCQ, Mmes MEUNIER, POPY, THUARD et M. VERNIS.

M. Vincent LECOCQ a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION DE SOUTIEN POUR LA MISE A NIVEAU DE LA R.C.E.A. :

Mme le Maire rappelle que l'Etat a engagé une procédure de débat public pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Mâcon (A6). Les diverses réunions de travail menées au Conseil Général avec les communes concernées par les 90 km de tracé dans l'Allier ont mis en évidence les enjeux suivants :

- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour, dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers, y-compris par les poids lourds en transit, qui fragilise notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.

RÉFECTURE DE L'ALLE Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2 6 JAN. 2011 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.

Un réel déficit pour le développement économique de notre département et, plus généralement, une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une coute inadaptée aux exigences de déplacement –temps de parcours, aires de service et d'arrêt, ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal déctare :

L'urgence de la mise à niveau de la RCEA sur l'ensemble de son tracé en Allier,

Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014).

 La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de la RCEA.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,





